

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

POUR TOUTE INFORMATION : CONTACTEZ LE BACKOFFICE



: 01.80.48.23.81



: BACKOFFICE@BIENPREVOIR.FR

Le présent document est un élément essentiel de la relation entre le Client et son Conseiller. Il résume toutes les informations légales que le Conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au Client dès le début de la relation.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé. Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

Statuts légaux et autorités de tutelles

BIENPRÉVOIR.FR est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 08041353.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet de l'ORIAS <https://orias.fr/welcome>, au titre des activités réglementées suivantes :

- Conseil en investissements Financiers :

Conseiller en investissements financiers (CIF) enregistré auprès de la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF-PATRIMOINE), Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dont l'adresse courrier est : 17, Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Les conseils en investissements financiers fournis sont rendus de manière non-indépendante au sens de la directive 2014/65/EU concernant les marchés d'instruments financiers. A ce titre, le conseil repose sur une analyse d'un éventail restreint des différents types d'instruments financiers proposés sur le marché et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

L'activité CIF est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

- Intermédiation en assurance :

Courtier en assurance (COA) enregistré auprès de la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF- ASSURANCE) , Association agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont l'adresse courrier est : 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 et l'adresse internet : <http://acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Courtier positionné en catégorie b au sens de l'article L. 521-2 II 1° b) du Code des assurances et à ce titre non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais n'étant pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. Les noms des principales entreprises d'assurance avec lesquelles l'intermédiaire peut travailler et travaille sont communiqués ci-après.

Bienprevoir.fr fournit un conseil sur des contrats d'assurance approprié et cohérent avec les besoins et exigences du client. De façon facultative, Bienprevoir.fr est en mesure de proposer au client un service de recommandation personnalisée consistant à expliquer au client pourquoi,

Document d'entrée en 1 sur 5

*Représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par l'intermédiaire de la part d'un partenaire sur un client.

parmi plusieurs contrats ou options, un(e) ou plusieurs contrats ou options correspond(ent) le mieux ses exigences et besoins

L'activité COA est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

- Intermédiation en opérations de banque et en services de paiement :

Mandataire non exclusif en opérations de banque et en service de paiement (MNOBSP), BIENPRÉVOIR.FR est mandaté par CA CONSUMER FINANCE (Siège social : 1 Rue Victor BASCH- CS 70001 – 91068 MASSY). Dans le cadre de son activité d'intermédiation en opérations de banque (crédit immobilier), votre conseiller ne fournit aucun service de conseil mentionné à l'article L519-1-1 du Code monétaire et financier.

L'activité MNOBSP est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Responsabilité Civile Professionnelle

BIENPRÉVOIR.FR dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de la CNCEF-PATRIMOINE, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Ces polices sont souscrites auprès de Allianz Global Corporate & Speciality SE.

Activités	Couvertures	
	Responsabilité civile N° FRF001604	Garantie Financière N° GFII0015
IAS	2 000 000 € par sinistre et 2 500 000 € par an	0 €
CIF	300 000 € par sinistre et 600 000 € par an	0 €
IOBSP	500 000 € par sinistre et 800 000 € par an	0 €

BIENPRÉVOIR.FR s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de la CNCEF-PATRIMOINE disponible au siège de l'association ou sur le site : <https://www.cncef.org>

Principaux établissements promoteurs de produits et / ou services d'investissements et plateformes sélectionnés par BIENPREVOIR.FR

Certains des promoteurs de produits et services listés ci-dessous sont accessibles en direct, d'autres via les plateformes Nortia, Primonial et UAF Life Patrimoine.

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	Direct / Plateformes	MODE DE REMUNERATION
Assurance Epargne Pension	Assureur	Courtage	Alpheys, Nortia	Commission
Apicil Assurance	Assureur	Courtage	Direct	Commission
Generali Vie	Assureur	Courtage	Direct	Commission

Document d'entrée en 2 sur 5

*Représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par l'intermédiaire de la part d'un partenaire sur un client.

AG2R La Mondiale	Assureur	Courtage	Nortia	Commission
La Mondiale Europartner	Assureur	Courtage	Nortia	Commission
Oradea-Vie	Assureur	Courtage	Direct, Primonial	Commission
Swiss Life France	Assureur	Courtage	Direct	Commission
Swiss Life Lux	Assureur	Courtage	Direct	Commission
Spirica	Assureur	Courtage	UAF Life Patrimoine, Nortia	Commission
Suravenir	Assureur	Courtage	Primonial	Commission
Natixis Life	Assureur	Courtage	Alpheys	Commission
Lombard International Assurance	Assureur	Courtage	Direct	Commission
Bâloise Assurances	Assureur	Courtage	Direct	Commission
Wealins Wealth Insurer	Assureur	Courtage	Nortia	Commission
Primonial REIM	Société de gestion	Distribution	Primonial	Commission
La Française AM	Société de gestion	Distribution	Direct	Commission
IROKO	Société de gestion	Distribution	Direct	Commission
REMAKE	Société de gestion	Distribution	Direct	Commission

Les noms des autres compagnies avec lesquelles BIENPRÉVOIR.FR a un accord seront communiqués sur simple demande.

BIENPRÉVOIR.FR n'entretient aucune relation significative de nature commerciale avec des établissements promoteurs de produits et services (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion, entreprises d'investissement...).

Par ailleurs,

-le groupe Eres détient une participation majoritaire directe dans le capital social de BIENPREVOIR.FR,

-Aucun établissement promoteur de produits ou services n'est détenu de manière directe ou indirecte par BIENPREVOIR.FR.

Rémunération de BIENPRÉVOIR.FR

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, BIENPRÉVOIR.FR est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 60%* de ceux-ci.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

BIENPRÉVOIR.FR peut dans certains cas facturer des honoraires. Ceux-ci seront alors précisés par le conseiller en amont de la mission.

Traitement des réclamations

Modalités de saisine de l'entreprise et traitement des réclamations :

Pour toute réclamation, vous pouvez vous adresser préalablement à bienprevoir.fr afin de trouver une solution amiable. Votre réclamation doit s'effectuer sur un support durable, et être adressée soit :

Document d'entrée en 3 sur 5

*Représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par l'intermédiaire de la part d'un partenaire sur un client.

Par courrier : Service réclamation Bienprévoir.fr 115 Rue Réaumur 75002 Paris
Par Téléphone : 01 80 48 23 81 (sous réserve de confirmation par écrit s'il ne peut vous être donné satisfaction immédiatement)
Par mail : reclamation@bienprevoir.fr

Bienprévoir.fr s'engage à :

- Accuser réception de la réclamation dans un délai de dix jours ouvrables ;
- Puis à y répondre dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Le traitement des réclamations est gratuit

Si la réponse apportée à votre réclamation ne vous apparaît pas satisfaisante, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation compétent précisé ci-après.

Modalités de saisine d'un médiateur compétent :

Au titre de l'activité de conseiller en investissement financiers : Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF), 117 place de la Bourse
75 082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

Pour les litiges relevant de l'activité de courtage en assurance et celles relevant des activités de Mandataire en opération de banque et service de paiement

CMAP
Service de Médiation de la consommation
39 avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris
Site internet : www.cmap.fr/consommateurs

En cas d'échec ou à défaut d'utiliser la voie de recours amiable, le litige peut être porté devant les tribunaux compétents.

Modalités de communication

Le Conseiller pourra utiliser différents modes de communication avec son client, parmi lesquels les téléphone, courrier électronique, webconférence, courrier postal, rendez-vous physique au domicile du client, au bureau de BIENPREVOIR.FR ou tout autre lieu où le conseiller et le client auraient convenu d'une rencontre.

Protection des données personnelles

L'ensemble des données personnelles recueillies dans le cadre des prestations fournies par BIENPREVOIR.FR est enregistrée dans un fichier informatisé par Lucile CORON-DALL'O le responsable du traitement des données, pour être utilisées dans le seul cadre des besoins du client et pour répondre aux obligations réglementaires de notre société.

Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation client puis 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément au Règlement relatif à la protection des données personnelles et à la loi informatiques et libertés modifiée, vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité.

Document d'entrée en 4 sur 5

*Représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par l'intermédiaire de la part d'un partenaire sur un client.

Le Délégué à la protection des données de **BIENPREVOIR.FR** est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice des droits. À cette fin, vous pouvez le contacter :

- Par voie postale : Eres group, 115 rue Réaumur 75002 PARIS
- Par voie électronique : dpo@eres-group.fr

Il peut être demandé de joindre à une demande une copie d'une pièce d'identité ou tout autre justificatif d'identité si cela s'avère nécessaire. Si la demande est soumise par une personne autre que vous, sans preuve que la demande est légalement formulée en votre nom (par exemple, sur la base d'un mandat de représentation), la demande sera rejetée.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

Notre politique de protection des données personnelles est disponible sur simple demande ou sur notre site internet <https://www.bienprevoir.fr/a-propos/mentions-legales/>

Ou si le client n'est pas équipé en moyens informatiques et internet

Fait A _____

le _____ en deux exemplaires originaux

Pour **BIENPREVOIR.FR**

Signature du Client